



À Marsannay-la-Côte, le 20 mai 2020

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL LE 28 MAI 2020

Dans les conditions précisées par l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 visant notamment à adapter le fonctionnement des institutions locales et l'exercice des compétences des collectivités territoriales à la prolongation de l'état d'urgence sanitaire dans le cadre de l'épidémie de covid-19 et selon les préconisations du comité scientifique COVID 19 dans son avis du 8 mai 2020, le conseil municipal se réunira :

le jeudi 28 mai 2020 à 19 h 00
à la salle Jean Pathie de la maison de Marsannay (et non en mairie).

Pour assurer la tenue de la réunion dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, cette réunion se tiendra **en public** sans que ce dernier ne puisse excéder **15 personnes**.

ORDRE DU JOUR

1. Installation des conseillers municipaux
2. Désignation du secrétaire de séance
3. Élection du maire
- 4.1 Fixation du nombre d'adjoints
- 4.2 Élection des adjoint(e)s au maire
5. Lecture de la « charte de l'élu local » (article L.1111-1-1 du CGCT)
6. Délégations du conseil municipal au maire en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales



Le Maire,

Jean-Michel VERPILLOT